

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°27

Séance du 30 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** – Association d'Aide Familiale et Sociale – Désignation des représentants de la commune au comité de direction du secteur Bayonne-Boucau.

Crée en 1979, l'Association d'Aide Familiale et Sociale assure une double mission :

- la gestion de 5 crèches familiales sous la forme d'accueil d'enfants à domicile par des assistantes maternelles agréées (500 places d'accueil au total) ;
- la gestion de 5 relais d'assistantes maternelles (RAM) qui assurent l'information des parents sur les différents modes de garde et soutiennent l'activité d'assistantes maternelles agréées indépendantes.

La caisse d'allocations familiales du Pays basque et du Seignanx, les conseils généraux des Pyrénées-Atlantiques et des Landes et plus de 30 communes adhérentes apportent leur soutien financier à cette structure dont les autres ressources sont constituées par les participations des familles.

La contribution des communes est basée sur une part du prix de journée multipliée par le nombre d'heures de garde assurées pour les enfants domiciliés dans la commune concernée. Pour information, en 2013, 86 enfants bayonnais ont été accueillis par 29 assistantes maternelles agréées et salariées de l'association, engendrant une participation de la ville d'environ 175 000 €.

Chaque crèche familiale correspondant à un secteur géographique est dirigée par un comité de direction, composé des représentants des communes adhérentes, d'un représentant de la CAF et d'un représentant des usagers. Ce comité élit ensuite trois représentants au conseil d'administration. Le secteur 1 comprend les communes de Bayonne et de Boucau. Au vu des capacités d'accueil de chacune des communes, la répartition au sein du comité de direction est ainsi fixée : 2 représentants pour Bayonne, 1 pour Boucau.

Il est demandé au conseil municipal de désigner les deux représentants de la commune au comité de direction du secteur Bayonne-Boucau de l'Association d'Aide Familiale et Sociale.

Se sont portées candidates :

Majorité municipale : Julie Bensoussan et Françoise Brau-Boirie.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Mme Julie Bensoussan : 32 voix
- Mme Françoise Brau-Boirie : 32 voix

Sont désignées, à la majorité absolue, représentantes de la commune de Bayonne au comité de direction du secteur Bayonne-Boucau de l'Association d'Aide Familiale et Sociale :

- Mme Julie BENSOUSSAN
- Mme Françoise BRAU-BOIRIE

Ont signé au registre les membres présents.